

Institution Mutualiste d'Épargne et de Crédit sans but lucratif Régie par l'ordonnance N°2011-367 du 03 novembre 2011 portant règlementation des systèmes financiers décentralisés – Agréée par arrêté N° 827/MEF/DGCTP/DEM du 26 août 2009 sous le N°A-1.1.9/09-03. Siège Social 34 Avenue HOUDAILLE plateau 6ème étage Immeuble SIDAM – 18 Boîte Postale 1210 ABJ 18

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2017

L'An deux mil dix-sept et le jeudi vingt-neuf juin, à 10H 30 mn, dans la salle de conférence de la communauté Catholique SANT'EGIDIO de Treichville Entente à Abidjan, les membres de la MA2E se sont réunis en **Assemblée Générale Mixte** conformément à l'article 25 et suivant des Statuts, sur convocation du Président du Conseil d' Administration en date du 12 juin 2017.

Une feuille de présence a été dressée et signée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur KOUADIO Yao Emmanuel, Administrateur, mandaté par le Président du Conseil d'Administration pour le représenter en l'absence combinée du 1^{er} vice-président et du 2ème Vice-président, tous deux en mission à l'extérieur.

Monsieur KOUADIO Yao Emmanuel a tenu, avant d'ouvrir la réunion, à excuser le Président du Conseil qui a dû s'absenter pour des raisons indépendantes de sa volonté. Ensuite, il a indiqué que Monsieur KAUNAN Alexis, Secrétaire du Conseil d'Administration est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance. Monsieur EHUI EHUI Eugène, Secrétaire Général du Syndicat Fraternité est désigné pour assurer la fonction de scrutateur.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, que 367 délégués sont présents à l'ouverture des travaux, soit plus de la moitié des 600 délégués convoqués et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le cabinet CE2C, représenté par Monsieur KONDRO Oura, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué par lettre avec accusé de réception en date du 12 juin 2017, est présent.

Le Président dépose sur le Bureau et présente à l'Assemblée :

- (i) le rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016,
- (ii) le rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers annuels exercice clos le 31 décembre 2016,
- (iii) les états financiers de l'exercice 2016,
- (iv) les statuts,
- (v) le règlement intérieur,
- (vi) la feuille de présence.

Le Président de séance fait la lecture du message du Président du Conseil d'Administration (PCA) à l'adresse de l'Assemblée Générale. Dans cette adresse le PCA salue avec déférence et remercie le Président Marcel ZADI Kessy qui a pensé, conçu et mis en place la MA2E qui vient de passer le cap de ses dix années d'existence. Il note enfin que les débuts de l'œuvre n'ont pas été faciles. C'est pourquoi il demande à tous et à chacun de savoir apprécier la portée de ce qui a été fait afin de prendre les mesures idoines pour permettre à la Mutuelle de continuer son développement.

Le Président rappelle que l'Assemblée Mixte s'est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A. A titre Ordinaire:

- (i) Présentation et examen
 - (a) des différents rapports émis par le Conseil d'Administration,
 - (b) du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers annuels exercice clos le 31 décembre 2016,

2 92 1

- (c) des comptes de la MA2E pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- (ii) Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la MA2E pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- (iii) Approbation des comptes de la MA2E pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- (iv) Quitus aux membres des organes de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- (v) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- (vi) Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur le projet immobilier ;
- (vii) Décisions de gestion de la mutuelle.

B. A titre Extraordinaire:

- (i) Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la modification des Statuts et du règlement intérieur ;
- (ii) Election des membres du Conseil d'Administration ;
- (iii) Election des membres du Comité de Crédit ;
- (iv) Election des membres du Conseil de surveillance ;
- (v) Election des membres du Comité d'Ethique et de Déontologie ;
- (vi) Approbation du Budget 2017.

A titre mixte, pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président a soumis à l'Assemblée Générale cet ordre du jour qui a été adopté à l'unanimité.

A- Assemblée Générale Ordinaire

I- Présentation du rapport moral et financier :

I-i Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016

Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration comprenant les états financiers, les différentes activités réalisées, les difficultés rencontrées et les perspectives pour l'année 2017 est donnée par Monsieur KAUNAN Alexis Koffi, Gérant de la MA2E.

I-i-a Le rapport moral

Le taux d'adhésion est de 95,97% et le taux de membres actifs est de 90,06%. On note que le taux de membres actifs a doublé depuis la réforme de 2014.

Activités épargne: 2 127 372 827 FCFA ont été collectés au cours de l'exercice 2016. L'encours des dépôts est de 4 627 805 292 FCFA. L'épargne collectée a doublé par rapport à l'année 2015.

Activités crédit: 1 999 dossiers ont été traités pour un montant de 3 868 826 935 FCFA de crédits accordés portant l'encours de crédits à 7 459 219 242 FCFA.

Le guichet caisse enregistre 660 132 215 FCFA de dépôts et 530 100 580 FCFA de retraits soit un montant cumulé de 1 190 232 795 FCFA d'espèces brassées au cours de l'exercice 2016.

Projet immobilier : 251 logements seront livrés en 2017 dont 190 logements en août et 61 en décembre 2017

Formation: un agent admis au diplôme CFPB agents de crédit sur 2 candidats inscrits et un agent admis au diplôme CFPB formateurs de formateurs. Une séance de formation de formateurs en éducation financière a été organisée.

Développement : mise en œuvre de paiement par carte bancaire co-brandée UBA.

Fonctionnement des organes : deux (2) réunions du CA, une (1) Assemblée Générale et dix-neuf (19) réunions du Comité de crédit ont été réalisées.

之为²

Audit et contrôle interne :

Plusieurs missions de contrôles des caisses et de la comptabilité ont été menées par l'auditeur interne et une mission de contrôle externe par le cabinet ZIFFE K&G. Une mission de certification et une mission d'intérim ont été réalisées par le Commissaire aux comptes.

Plaidoyer:

Participation aux réunions trimestrielles à la BCEAO.

Participation aux formations sur le BIC. MA2E est assujettie à l'article 44 de l'ordonnance régissant les SFD depuis décembre 2016.

I-i-b Le rapport financier :

Les charges réalisées pour l'exercice s'élèvent à 502 266 573 FCFA et les produits réalisés sont de 631 725 434 FCFA dégageant un résultat net de 129 458 861 FCFA.

Concernant le résultat financier, le Conseil, constatant un résultat positif de 129 458 861 FCFA pour l'année 2016 propose l'affectation comme suit :

Report à nouveau antérieur	249 003 063 FCFA
Résultat 2016	129 458 861 FCFA
Réserve légale	19 418 829 FCFA
Dividende aux sociétés financières	24 000 000 FCFA
Report à nouveau	335 043 095 FCFA

I-i-c Revue des ratios prudentiels

Le Conseil note que seul le ratio de capitalisation n'est pas respecté par la MA2E. Il s'établit à13% ; ce qui est inférieur à la norme qui est de 15% au minimum.

Pour respecter durablement la norme, le Conseil explore plusieurs pistes de solutions :

- La comptabilisation en emprunt subordonnée à terme des deux milliards de FCFA qui ont servi à la création de MA2E (il n'est pas prévu conventionnellement un tableau d'amortissement). Cette opération va porter les fonds propres à plus de trois milliards. Le ratio sera à plus de 33%. Avec les crédits immobiliers à venir, l'évolution rapide du total bilan n'aura pas d'impact négatif sur le ratio.
- L'augmentation de la participation des sociétés financières au capital social.
- La prise de participation des sociétés dans le capital de MA2E.

Une analyse sera faite de ces différentes propositions. Le gérant est chargé de faire une étude pour permettre au Conseil de prendre la décision appropriée.

I-ii-Conclusion du Conseil sur le rapport moral

Concernant la dégradation du portefeuille à risque (PAR)

Le Conseil a déploré l'augmentation du niveau de portefeuille à risque (PAR) et du montant de la provision constituée à cet effet. Le Conseil propose les dispositions suivantes :

- Poursuivre au tribunal tous les membres qui viennent prendre les crédits et démissionnent juste
 après
- Conclure avec les entreprises et les partenaires sociaux, un accord d'établissement pour permettre de récupérer sur les droits légaux et les FCP, les sommes dues par les membres.

Concernant le fonctionnement des organes :

Le Conseil annonce que les dispositions sont prises pour rendre ce fonctionnement conforme à la règlementation.

2 3 3 B

I-iii- Présentation et adoption du rapport du Conseil sur le projet immobilier

Le Conseil indique que le nombre de logements à livrer, dans la première phase du projet en 2017, passe de 225 à 251.

Sur le site de SONGON:

Cent (100) maisons entièrement achevées ont fait l'objet de réception provisoire. Les VRD sont en cours de réalisation pour rendre les habitables.

Sur le site d'AKANDJE:

Quatre-vingt-dix (90) maisons réceptionnées provisoirement sont en cours d'achèvement, et soixante et une (61) autres sont à bâtir et à livrer en décembre 2017.

Le Conseil fait le constat que les employés et ouvriers (EO) et les maîtrises 1 et 2 (M1, M2) constituent seulement 17% des souscripteurs alors qu'ils sont les plus nombreux. Pour lever les difficultés de ces collaborateurs à accéder au projet, le Conseil propose de ramener leur apport personnel à 20% au lieu de 35% du coût du logement et d'étendre la durée de leur crédit immobilier à 14 ans au lieu de 12 ans initialement.

Concernant le financement :

Le Conseil indique que pour cette tranche de logements à livrer en 2017, le financement est bouclé par les fonds propres de MA2E et l'emprunt de 1.5 milliard de FCFA souscrit auprès de SGA2E. Il reste à mettre en place le financement des tranches suivantes (500 logements en 2018 et 460 logements en 2019/2020).

A la suite ce rapport, le Conseil propose les dates effectives de remise des clés comme suit :

- 29 septembre 2017 pour les 100 logements de SONGON
- 13 octobre 2017 pour les 90 logements d'AKANDJE

II- Rapport du Commissaire Aux Comptes.

Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2016 est donnée par Monsieur KONDRO Oura, représentant le Cabinet CE2C.

La lecture dudit rapport permet de constater que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont certifiés sans réserve.

B- Assemblée générale extraordinaire

I- Présentation et Adoption du Budget de fonctionnement et d'investissement 2017

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale le projet de budget suivant :

Au niveau de l'activité :

Au niveau du taux d'adhésions, l'objectif visé est de 98% Au niveau du taux de membres actifs, l'objectif visé est de 90%.

Le total des crédits prévus hors crédits immobiliers est de 2000 dossiers pour un montant de trois milliards de FCFA.

Le niveau des épargnes est de un milliard deux cents millions de FCFA, en dehors de l'épargne logement.

Budget des charges :

Les charges prévisionnelles de l'exercice 2017 sont estimées à 586 255 880 FCFA. Elles prennent en compte une augmentation des intérêts sur les épargnes de vingt-cinq (25) millions de FCFA et une augmentation des intérêts des FCP de soixante-quinze(75) millions de FCFA suite au nouvel emprunt de 1,5 milliard de FCFA à souscrire auprès de SGA2E.

a 95 4

Budget des produits:

Les produits attendus au titre de l'exercice 2017 sont estimés à 830 240 000 FCFA. Ils prennent en compte les intérêts sur :

- les crédits immobiliers ;
- les intérêts sur l'encours de crédits au 31 décembre 2016 ;
- les intérêts sur les nouveaux crédits de 2017;
- les produits divers sur le projet immobilier.

Résultat attendu

Le résultat attendu au titre de l'année 2017 est de 243 984 120 FCFA.

II- Présentation et Adoption des propositions du Conseil sur la modification des Statuts et règlement intérieur :

Le Conseil a proposé de modifier deux articles :

A- Modification relative au mandat des Administrateurs :

La première modification porte sur l'article 34.2 des statuts relatif au mandat des administrateurs.

Il s'agit de préciser que MA2E étant une institution d'entreprise, les dirigeants et les partenaires sociaux représentants du personnel ne peuvent être à l'extérieur des organes. La règle de renouvellement fixée à trois (3) ans renouvelables une seule fois oblige tous les DG et tous les Secrétaires Généraux des Syndicats à sortir des organes. Cette situation peut être un handicap sérieux au bon fonctionnement de l'institution dont les décisions ne seront applicables que si les DG et les Syndicats approuvent.

Devant cette situation, la proposition est de figer dans les textes les dispositions suivantes :

- 1- Les Directeurs Généraux et les Secrétaires Généraux des Syndicats en fonction sont membres de droit du Conseil d'Administration
- 2- Le Directeur Général de la CIE en fonction est de droit le Président du Conseil d'Administration de la MA2E
- 3- Le Directeur général de la SODECI en fonction est de droit le 1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration,

B- Modification relative à la notion de gérance et de gérant

La deuxième modification porte sur la dénomination du Directeur de MA2E. **Désormais MA2E aura** un Directeur Général en lieu et place d'un Gérant.

III- Election des membres des organes :

Conformément aux textes, le Conseil a soumis à l'Assemblée Générale, les listes des différents organes pour le vote. L'Assemblée Générale a approuvé ces différentes propositions.

C- Vote des résolutions

A la suite des présentations et des débats, le Conseil a soumis au vote les différentes résolutions. Ainsi, ont été adoptées les résolutions suivantes :

Partie Ordinaire:

Résolution n° 1 Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les états financiers du commissaire aux comptes, les approuve ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils sont présentés. L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux Administrateurs.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

1 A 5

Résolution n° 2 Affectation du résultat 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant l'existence d'un bénéfice net de 129 458 861 FCFA et compte tenu du report à nouveau antérieur de 249 003 063 FCFA, décide d'affecter le bénéfice disponible de 378 461 924 FCFA de la manière suivante :

Report à nouveau 2015	249 003 063 FCFA
Résultat de l'exercice 2016	129 458 861 FCFA
Réserve légale	19 418 829 FCFA
Dividendes aux sociétés financières (2016)	24 000 000 FCFA
Report à nouveau 2016	335 043 095 FCFA

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 3 Résolution relative à la dégradation du PAR

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de conclure un accord d'établissement avec les partenaires sociaux en vue de permettre le prélèvement sur tous leurs revenus et les FCP des sommes dues par les membres au moment de leur départ définitif.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 4 <u>Modification des Conditions du Crédit immobilier pour les catégories</u> <u>EO, M1, M2</u>

L'Assemblée Générale Ordinaire, dans le cadre du Projet immobilier, fixe à 20% l'apport personnel des membres classés EO, M1 et M2 et à 14 ans la durée du crédit immobilier pour ces catégories.

Mise aux voix, cette résolution a été votée par acclamation avec une abstention

II Partie Extraordinaire

Résolution n° 5 Modification des Statuts et du règlement intérieur

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la modification des Statuts et du Règlement Intérieur, en approuve les termes et décide de procéder à la modification des Statuts et du Règlement Intérieur tels que présentés. Mise aux voix, cette résolution a été votée par acclamation avec une abstention et une voix contre

Résolution n° 6 Approbation du Budget 2017

L'Assemblée Générale approuve le budget 2017 dans les termes du projet qui lui a été présenté, sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution a été votée par acclamation avec 05 abstentions et une voix contre

2.95

Résolution n° 7 <u>Election du Conseil d'Administration</u>

L'Assemblée Générale Extraordinaire élit par acclamation le Conseil d'Administration composé comme suit:

Nom et Prénoms	Fonction	Société	Observations
Dominique KAKOU	Président	CIE	
EBAH Basile	1er Vice- Président	SODECI	
KOUADIO Yao Emmanuel	2ème Vice- Président	CIE	
SEM Sylvestre	Administrateur	GS2E	
N'GUESSAN Kouassi	Administrateur	CIPREL	
LAGO Ouanda Sosthène	Administrateur	GS2E	
SIAKA Bakayoko	Administrateur	CIE	
COULIBALY Pécory Lenzeni	Administrateur	CIE	
FOFANA BRIHIMA	Administrateur	SODECI	
AKELE JOYCELIN	Administrateur	SODECI	
Mme N'DRIN Bonny Emma	Administrateur	CIE	
EHUI Ehui Eugène	Administrateur	FRATERNITE	
SIE Lambert	Administrateur	SYNATCIE	
KOUADIO Koffi N'da	Administrateur	SYNASEC	
ODRE Evariste Daniel	Administrateur	SYNASOD	
YAO Bakary Komenan	Administrateur	SYNATRASE	

Mise aux voix, cette résolution a été votée par acclamation

Résolution n° 8 Election du Comité de Crédit

L'Assemblée Générale Extraordinaire élit par acclamation le Comité de crédit composé comme suit:

Comité de Crédit			
Nom et Prénoms	Fonction	Société	Adresses
BEHI Togba Fulbert	Président	CIE	
DEGNY Guy Florent	Vice-Président	SODECI	_
N'DRI Koffi Léandre	Secrétaire	CIE	
TA Bi Soma Cecile	Membre	GS2E	
Coulibaly SIRIKI	Membre	GS2E	
N'GORAN Konan Adjoua Victorine	Membre	SYNASEC	
ALLA Kouakou N'da Aya Dénise	Membre	Fraternité	
TITILO Légré Nazaire	Membre	SYNATCIE	
KOFFI Kan Hermann	Membre	CIE	
ADHEPAU Rita	Membre	SODECI	
KOFFI AYA Félicité	Membre	SYNASOD	
NAHOUNOU Guei Robert	Membre	SYNATRANSE	
TAKI Epse HABA Affoua Mariam	Membre	CIPREL	

Mise aux voix, cette résolution a été voptée par acclamation

a story

Résolution n° 9 Election du Conseil de Surveillance

L'Assemblée générale Extraordinaire élit par acclamation le Conseil de Surveillance composé comme suit :

	nseil de Surveillance	
Nom Prénoms	Fonction	Société
SOUMAHORO Namory Hamed	Président	CIE
YOA Jean Claude	Vice-Président	GS2E
ABA ABA David	Secrétaire	SODECI
KAFIA TANOH	Membre	CIE (SYNATCIE)
VANGAH Blaise	Membre	CIE(SYNASEC
KARAMOKO Mahamadou	Membre	CIE (FRATERNITE
KOUASSI Alphonse	Membre	SODECI (SYNASOD)
KOUI Serges	Membre	SODECI (SYNATRASE)
TOURE Tia Mansour	Membre	CIPREL

Mise aux voix, cette résolution a été Votée par acclamation avec une abstention.

Résolution n° 10 Election du Comité d'Ethique et de Déontologie

L'Assemblée générale Extraordinaire élit par acclamation le Comité d'Ethique et de Déontologie composé comme suit :

Nom et Prénoms	Fonction	Société	Adresse
Mme GUESSENND Kouamé Emilienne	Président	GS2E	
Mme DEGRE Zadou Virginie	Vice- Président	SODECI	
YAO Kouakou Lataille	Membre	CIE	

Mise aux voix, cette résolution a été Votée par acclamation avec une voix contre.

Résolution n° 11 Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qui seraient nécessaires.

Mise aux voix, cette résolution a été Votée par acclamation

A

Le Président a tenu à remercier l'ensemble des participants pour leurs contributions très importantes qui ont permis de prendre des résolutions qui garantissent un avenir radieux pour la MA2E.

Le dernier pointage des participants a dénombré 467 participants sur les 620 convoqués.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a levé la séance à 12 heures 10 minutes.

Rédigé par le Secrétaire de séance le 29 juin 2017

Vérifié par le scrutateur le 29 juin 2017

Approuvé par le Président de séance le 29 juin 2017

Limit de séance le 29 juin 2017

KAUNAN Alexis Koffi

EHUI Ehui Eugène

KOUADIO Yao Emmanuel